Image not found or type unknown

risque de refus de renouvellement de carte de séjour étudiant

Par **belkadi**, le **12/05/2011** à **21:53**

Bonsoir,

Mon copain est étudiant algérien depuis 2007 en France. Voici son parcours :
2007-2008 : L1 eco-gestion
2008-2009 : L1 eco -gestion (redoublement)
2009-2010 : L1 sociologie (changement d'orientation)
2010-2011 : L2 sociolgie
Un parcours déja assez défavorable à l'obtention de la renouvellement de la carte de séjour, cette année il n'a pas assister aux examens suite à des problèmes de santé. Il va tout de même se présenter au examens de rattrapage mais il a déjà perdu beacoup de temps. Le problème étant que pour la rentrée 2011-2012 nous comptions déménager de Strasbourg à Montpellier et que maintenant il se demande si le fait de changer de préfecture pourrait davantage être défavorable au renouvellement de la carte de séjour. Est-ce vrai ? Est-ce que un certificat de maladie de son diabetologue et psychologue serait retenu en tant que justification pour son manque d'assiduité ?
Merci pour votre aide !

Par **Domil**, le **12/05/2011** à **22:43**

En 4 ans, il n'en est que là ? Oui, le risque est fort de ne pas avoir de renouvellement

Par **belkadi**, le **13/05/2011** à **00:07**

Merci pour la réponse. Oui il n'en est qu'à là. Cependant cette année il a eu beaucoup de problème de santé. Les certificats de diabetologue et psychologue ne serviront-ils à absolument rien du tout ?

Par **Domil**, le **13/05/2011** à **14:07**

Nul ne le sait. ça va dépendre de l'appréciation de la personne qui va examiner le dossier. Est-

ce que son état de santé justifie vraiment qu'au bout de 4 ans, la L2 ne soit pas acquise ?
Il a plutot intérêt à bosser comme un dingue pour avoir le rattrapage (exit les vacances)

Par **belkadi**, le **13/05/2011** à **14:23**

Il a perdu deux ans en économie gestion. Ca ne lui a pas plus et a changer de filière. On fait tous des erreurs de parcours, étranger tout comme francais. Ceci dit il est vrai qu'au bout de 4 ans la L2 n'est toujours pas acquise, ce qui est problématique. Mais il est épanouit en sociologie et ca lui plait beaucoup. La première année s'est bien passée, malgrès les problèmes qui ont commencé dès la fin du second semestre, c'est pourquoi il n'a pas réussi à le valider. Puis cette année c'était la catstrophe, comme je l'ai précisé et sans rentrer dans les détails, il a eu de plus en plus de problèmes de santé. Concernant les rattrapages, il es peu probable qu'il ait des bons résultats, il est déjà très en retard du fait des circonstances (d'ailleurs les rattrapages sont ici fin mai). C'est pour cela qu'on a eu comme projet de déménager pour mieux poursuivre ailleurs mais je me pose de plus en plus de questions. Changer de département serait-ce déconseillé dans son cas ? Peut-il joindre une lettre de motivation dans son dossier ?

Par **belkadi**, le **14/05/2011** à **13:44**

Personne pour me donner une réponse par rapport au transfert de dossier dû à un déménagement d'un département à un autre ? La préfecture de la ville où on risque de déménager, demandera t-elle tout les relevés de notes depuis 2007 ou juste cette année ??
Merci de m'éclaircir !

Par **salim**, le **15/05/2011** à **02:45**

à mon avis, la prefecture de la nouvelle ville lui delivrera probablement un recepisse en attendant que l'ancienne prefecture lui fasse parvenir son dossier

Par **gogi**, le **03/12/2013** à **22:20**

bonjour ,

dites moi si je risque un refus de renouvellement
2010/2011 : 3ème année école d'ingé
2011/2012 : 4ème année école d'ingé (échec)
2012/2013 : réorientation vers le master (échec)
2013/2014 : master 1

merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **domat**, le **04/12/2013** à **00:34**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **iniesta8**, le **21/09/2017** à **21:27**

Bonjour,
j'ai raté deux fois mon mster1 la premiere annee j'ai eu que des DEF et cette année j'ai pu valider certain module et reprend l'année avec peu de module à valider.
es ce que je risque un refus de renouvellement de TS
cordialement

Par **Tina jolie**, le **07/01/2018** à **17:16**

Bonjour,je suis une étudiante en licence de lettre depuis 2016-2017.
Je reprends cette année le premier semestre de mon année de licence et je pense que je vais le valider cette année.
Cependant pour la rentrée scolaire prochaine je souhaiterais changer de filière ,pensez vous que je risque de ne pas avoir mon titre de séjour renouvelé si je fais ce changement?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés